

Acte de mariage de DENIS Joseph et DEFRANCE Séraphine

[350]x[351]

L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre et le vingt-trois de novembre après publication de trois bans de mariage dans cette église du Biez, savoir le sept, quatorze et vingt et un dudit mois de novembre dudit an entre Antoine Joseph DENIS, âgé d'environ vingt-deux ans et demi, cordonnier qui a déclaré ne savoir écrire, fils de Vincent et de Margueritte LELIEVRE, tailleur d'habits, demeurant audit Biez d'une part, et Marie Séraphine DEFRANCE, âgée d'environ vingt-cinq ans, couturière, qui a déclaré aussi ne savoir écrire, fille des défunts Pierre et de Madelaine DAVENNE en leur vivant marchand de bois, demeurant aussi audit Biez d'autre part, tous deux de ladite paroisse dudit Biez, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement, ni intervenu aucune opposition audit mariage, je, soussigné curé du Biez, ai reçu ce jour d'hui leur mutuel consentement audit mariage (après les fiançailles célébrées dans cette dite église du Biez ledit jour vingt et un dudit mois de novembre dudit an) et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église en présence dudit Vincent DENIS, père dudit contractant, de Jacques DAVENNE oncle de ladite contractante, tuteur de ses biens, de Jean François ARGENTIN, beau-frère de ladite contractante, ménager, et de Jean Baptiste FAY, maréchal, beau-frère aussi de ladite contractante, tous quatre habitant audit Biez

Signatures : Vincent DENIS, Jacques DAVENNE, J. F. ARGENTIN,
J.B. FAY